



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2024-2025-2026

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de **Saint-Roch-de-Richelieu**, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2024, 2025 et 2026**, a été déposé au bureau du soussigné le **6 septembre 2023**, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures d'ouverture habituelles.

Les transactions de janvier 2020 à septembre 2022 ont servi de base pour établir les nouvelles valeurs inscrites. Les valeurs ont varié parfois à la hausse, d'autres fois à la baisse selon les tendances du marché de chacun des secteurs de la municipalité.

Les valeurs inscrites au rôle d'évaluation représentent la valeur marchande au 1^{er} juillet 2022 qui est la date de référence du rôle d'évaluation pour les trois prochaines années. Si aucune modification à la propriété n'est effectuée, la valeur actuelle ne sera pas modifiée avant 2027.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le **30 AVRIL 2024**;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC Pierre-De Saurel
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau de la MRC, de même qu'au bureau de la municipalité;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 88-97 de la MRC Pierre-De Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 6 septembre 2023.

JEAN-VIRGILE TASSÉ-THEMENS
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil, entre 14 h et 17 h, et en le publiant dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, le 6^e jour de septembre deux mille vingt-trois.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 6^e jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-trésorier